

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 09 NOVEMBRE 2010**

**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;**

**Présents :**

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoint ;  
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert -  
FREYMANN Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien -  
NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absent excusé : Néant.

**1. Cession d'un terrain du lotissement**

Monsieur le maire présente une demande d'acquisition de terrain de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg ».

Considérant la requête en acquisition de terrain à bâtir de la première tranche du lotissement « La Colline du Hohberg », émanant de M. GUIDA Alexandre et Mlle STUTZMANN Jessica, domiciliés 25 rue Napoléon 1<sup>er</sup> à Sarralbe (57430) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juin 2008 fixant le prix de cession à 4.000,- € (quatre mille euros) TTC par are ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du terrain à bâtir suivant, aux clauses du cahier des charges annexé à l'arrêté municipal, et aux conditions suivantes :

Lot	Acquéreur	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
N°6	M. GUIDA Alexandre et Mlle STUTZMANN Jessica	Section 2 N°600/531	Village	7,71 ares	30.840,- €

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. BLOESING Théo, premier adjoint étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

**2. Convention de financement du parking de la gare**

Monsieur le maire expose que les travaux d'aménagement de la gare et de ses abords bénéficient d'un financement de la Région Alsace et de la SNCF, sous réserve de la signature d'une convention précisant les engagements réciproques des signataires.

Cette convention définit la nature et les conditions de réalisation des aménagements, les attributions des parties en matière de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, les modalités de financement de l'opération et de la gestion ultérieure des aménagements réalisés.

Considérant les dispositions du projet de convention relative à l'aménagement de la gare de Oermingen ainsi que de ses abords,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter l'ensemble des dispositions de la convention précitée,
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette convention avec la Région Alsace et la SNCF,
- Charger Monsieur le maire de l'exécution des dispositions de la convention.

### **3. Cahier des charges de la réhabilitation de l'Eichel**

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite engager des travaux de réhabilitation des berges de l'Eichel et du Tiefgraben, en conformité avec les orientations du SAGEECE de l'Eichel et avec le soutien financier du Conseil général et de l'Agence de l'eau.

La maîtrise d'ouvrage portera sur les travaux de restauration de ces deux cours d'eau avec le traitement de la végétation des berges et du lit (coupe d'arbres, élagage et enlèvement des embâcles), la plantation d'espèces adaptées, la consolidation des ouvrages, la continuité écologique de la rivière, la protection des berges...

Les services du Conseil général ont finalisé un cahier des charges pour la consultation et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant les préconisations du SAGEECE de l'Eichel,

Considérant l'utilité et l'urgence des travaux de renaturation de l'Eichel et du Tiefgraben sur le ban communal,

Attendu que ces travaux sont éligibles au financement du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

Vu le cahier des charges finalisé pour la consultation et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre (CCAP et CCTP) et le projet de règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Accepter le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux préconisés par le SAGEECE de l'Eichel sur son ban communal ;
- Fixer l'enveloppe budgétaire à un montant maximum total de 200.000,- € de travaux ;
- Solliciter un accord de principe sur l'éligibilité du projet aux aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- Confier une mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux de restauration de cours d'eau à un bureau d'étude ;
- Adopter le cahier des charges et le règlement de la consultation ;
- Retenir la procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics ;
- Charger Monsieur le maire de la mise en œuvre de cette procédure et l'autoriser à signer tous documents utiles.

#### 4. Fixation des tarifs 2011 du centre socioculturel

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel. Il propose de reconduire les anciens tarifs.

Après discussion, le conseil municipal :

- Adopte les tarifs 2011 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2010	2011
<b>TARIFS DE LA GRANDE SALLE</b>		
<b>Fête des membres d'associations locales - Forfait - :</b>	75,00 €	75,00 €
<b>Manifestation des associations avec entrées ou réservations payantes :</b>	75,00 €	75,00 €
- Forfait + % sur le prix d'achat des boissons vendues (obligation de présenter la facture du fournisseur)	+ 10 %	+ 10 %
<b>Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :</b>		
- Le week-end :	225,00 €	225,00 €
- Pour la location d'une journée uniquement :	150,00 €	150,00 €
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	75,00 €	75,00 €
<b>Fête de famille ou association, extérieure au village :</b>		
- Le week-end :	270,00 €	270,00 €
- Une journée :	180,00 €	180,00 €
<b>Activité commerciale ou Assemblée Générale :</b>		
- Forfait par jour - sans cuisine :	150,00 €	150,00 €
- Forfait par jour - avec cuisine :	200,00 €	200,00 €
<b>TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL</b>		
<b>Utilisation associative, publique ou privée :</b>		
- Le week-end - sans cuisine :	120,00 €	120,00 €
- Le week-end - avec cuisine :	180,00 €	180,00 €
- Une demie journée - sans cuisine :	30,00 €	30,00 €
- Une demie journée - avec cuisine :	45,00 €	45,00 €
- Une journée - sans cuisine :	60,00 €	60,00 €
- Une journée - avec cuisine :	90,00 €	90,00 €
<b>Associations locales :</b>		
- Fête des membres - sans cuisine - Forfait :	45,00 €	45,00 €
- Fête des membres - avec cuisine - Forfait :	75,00 €	75,00 €
- Si entrées ou réservations payantes : Forfait + 10 % sur le prix d'achat des boissons vendues (facture à produire)	+ 10 %	+ 10 %
<b>LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE</b>		
- Table avec 6 chaises :	4,50 €	4,50 €
- Table seule :	3,00 €	3,00 €
- Lot de 6 chaises :	2,25 €	2,25 €

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

## 5. Fixation des tarifs, loyers et redevances 2011

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2011.

Après discussion, le conseil municipal adopte le tableau des tarifs 2011 suivant :

	2010	2011
<b>A) PRODUITS FISCAUX :</b>		
- Taxe des emplacements publicitaires fixes	15.00	15.00
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %
- Taxe locale d'équipement	2,00 %	2,00 %
<b>B) REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS</b>		
- Redevance d'assainissement par m <sup>3</sup> HT	2.00	2.00
- Redevance de l'eau par m <sup>3</sup> HT	0.90	0.90
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15.00	15.00
<b>C) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS</b>		
- Loyer 26, rue du Stade Mme GRUMBACH G.	5.471,40	Application de l'indice de référence du logement
- Loyer 24, rue du Stade Mme KLEIN J.	5.430,00	
- Loyer anc. gare 2 <sup>ème</sup> étage M. STUTZMANN C.	2.744,52	
- Loyer anc. gare 1 <sup>er</sup> étage M. SANCHEZ M.	4.102,08	
- Loyer garage de l'ancienne poste Ets LZ Bâtiment	1.200,00	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	16.07	16.07
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	30.15	30.15
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13.79	13.79
- Loyer terrains de la Strohwies M. PAUL C.	4.39	4,39
- Loyer terrains de Tiefbrunnenlach M. LOHMANN Ch.	27.60	27.60
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	82.00	82.00
- Concession de passage en forêt M. KELLER R.	47.00	47.00
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	76.00	76.00
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	152.00	152.00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	152.00	152.00
- Concession de 30 ans pour une tombe double	304.00	304.00
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	456.00	456.00
- Concession perpétuelle pour une tombe double	912.00	912.00
- Columbarium concession 15 ans	912.00	912.00
- Columbarium concession perpétuelle	1 824.00	1 824.00
<b>D) DROITS DIVERS</b>		
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	45.00	45.00
- Forfait annuel de stationnement	45.00	45.00
- Redevance pour occupation des sols EDF	180.00	Indice du coût de la construction
- Redevance pour occupation des sols France Télécom	656.54	
- Location de la tonne à lisier par demi-journée	25.00	30.00
<b>E) FORFAIT ET REDEVANCE DE BRANCHEMENT</b>		
- Forfait TTC de branchement A.E.P.	1 260.00	1 260.00
- Redevance TTC de branchement assainissement	1 100.00	1 100.00

	2010	2011
<b>F) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
- Stère de CHENE l'unité TTC	42.00	43.00
- Stère de HETRE l'unité TTC	44.00	45.00
- Stère de CHARME l'unité TTC	44.00	45.00
<b>G) PRODUIT DES CHASSES</b>		
- Lot n°1 : WAECHTER Marc	1.700,00	1.700,00
- Lot n°2 : KELHETTER René	7.825,00	7.825,00
- Lot n°3 : KELLER Richard	11.300,00	11.300,00
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER)	2.376,48	2.376,48
- Chasse réservée du Lutterbach (GRAFF)	19,19	19,19
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER)	52,99	52,99
<b>H) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
- Carte de lecteur « Livres » pour un Adulte	3.00	3.00
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Adulte	10.00	10.00
- Carte de lecteur « Livres » pour un Enfant (-16 ans)	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Enfant	5.00	5.00
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00
- Caution pour les saisonniers	15.00	15.00
<b>I) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »</b>		
- Prix du repas	4.15	4.15
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.00	1.00

## 6. Financement des travaux du presbytère protestant

Monsieur le maire présente le dossier du remplacement du chauffe-eau du presbytère protestant. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la commune de Herbitzheim sollicite une participation financière pour ces travaux d'économie d'énergie. Le montant total des travaux, réalisés par l'entreprise LEBEBVRE de Herbitzheim, est chiffré à 1.669,17 € TTC.

Considérant la demande de participation financière formulée par la commune de Herbitzheim pour des travaux portant remplacement du chauffe-eau du presbytère protestant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Verser une participation financière de 30 % du montant des travaux restant à charge après déduction de la subvention du Conseil général ;
- Fixer le montant de cette participation à 355,30 € ;
- Charger Monsieur le maire de verser cette participation sur présentation du titre qui sera émis par la commune de Herbitzheim.

## 7. Examen d'une requête

Monsieur le Maire présente la requête de Monsieur KAPPES Daniel, demeurant 12 rue de l'Etang à Oermingen, qui sollicite le dégrèvement partiel de sa facture d'eau et d'assainissement du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Leur consommation excessive est imputable à une fuite d'eau accidentelle après le compteur.

Le conseil Municipal, après délibération :

- Décide de facturer à l'intéressé pour la période susdite :
  - une consommation moyenne correspondant aux derniers relevés représentant une consommation de 76 m<sup>3</sup> ;
  - la quantité d'eau se situant au-delà de cette consommation moyenne majorée au prix d'achat payé au Syndicat des Eaux de Sarralbe pour la fourniture d'eau potable ;
- Accorde le dégrèvement de la redevance d'assainissement et des redevances connexes (antipollution & de modernisation des réseaux) sur la quantité d'eau se situant au-delà des consommations moyennes ;
- Fixe le montant total du dégrèvement à 116,84 €.

## **8. Adoption de devis**

### **▪ Remplacement de fenêtres à l'école primaire**

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de certaines menuiseries vétustes de l'école primaire afin de réaliser des économies d'énergie,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 13 octobre 2010 par l'entreprise SCHREINER de Oermingen, relatif à la fourniture et pose de nouvelles fenêtres à l'arrière de l'école primaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise SCRHEINER pour un montant HT de 3.389,- € ;
- Inscire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

### **▪ Diagnostic accessibilité**

Considérant l'obligation légale relative à l'accessibilité des services et des équipements publics aux personnes handicapées,

Vu la nécessité de poser un diagnostic d'accessibilité avant d'engager des travaux,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 22 octobre 2010 par la société A2CH de Haguenau, relatif à la formalisation d'un diagnostic d'accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public complété par une simulation financière pour planifier les travaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis le mieux disant émanant de la société A2CH pour un montant total HT de 2.965,- € ;
- Inscire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

## 9. Modifications budgétaires

Monsieur le maire rend compte que le règlement des subventions, non explicitement listé dans le budget primitif, nécessite une modification budgétaire.

Après en avoir débattu,  
Le Conseil Municipal décide de :

- Modifier le budget principal de l'exercice 2010 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6574803	Subvention réhabilitation du patrimoine	1.000,- €	7022	Forêt - Ventes de bois	1.480,- €
65744847	Subvention associations diverses	400,- €			
6574863	Subv. pour l'orchestre de la fête du 3 <sup>ème</sup> âge	80,- €			
TOTAL		1.480,- €	TOTAL		1.480,- €

Monsieur le Maire est chargé de porter ces modifications au budget primitif 2010 et de procéder aux régularisations comptables.

## 10. Divers...

### • Acquisition d'une parcelle en forêt communale

Monsieur le maire expose que Monsieur BAUER Jacques, demeurant 7 rue de la Mairie à Oermingen, propriétaire d'une parcelle en forêt communale, souhaite vendre ce terrain d'une superficie de 10,40 ares en l'état au prix de 30.- € l'are. Ce terrain est cadastré sous le numéro 32, en section D du lieudit « Tieffenbrunnenlach ».

Vu l'intérêt pour la collectivité d'être propriétaire et d'avoir la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles situées dans le périmètre de sa forêt communale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Accepter le prix de cession fixé à 30,- € TTC l'are,
- Prendre en charge les frais d'enregistrements ;
- Autoriser l'acquisition dudit terrain aux conditions suivantes :

Vendeurs	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
M. BAUER Jacques	Section D n°32	Tieffenbrunnenlach	10,40 ares	312,- €

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par devant Monsieur le Maire d'Oermingen, M. BLOESING Théo, premier adjoint étant habilité à signer ledit acte en tant que représentant de la Commune.

- **Aide à la valorisation du patrimoine bâti**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par Mme BLOESING Caroline pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 8, rue de l'Etang. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 23.381,97 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par Mme BLOESING Caroline visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 102 m<sup>2</sup>,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m<sup>2</sup> de façades, soit 388,62 €.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Actualiser le règlement de la salle polyvalente en précisant notamment les nouvelles règles du tri sélectif ;
- Faire réaliser les travaux de réfection du chemin prolongeant l'impasse des lilas ;
- Interdire par un marquage au sol le stationnement devant la caserne des pompiers ;
- Relancer les porteurs du projet des Villas Edéniales ;
- Informer la population sur l'importance de signaler immédiatement tous risques de pollution des réseaux d'assainissement ;
- Sensibiliser le syndicat du collège sur les conditions d'utilisation du gymnase pendant les travaux de rénovation ;
- Veiller à la présence des élus à la cérémonie du 11 novembre, à la fête de la St Martin, etc...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	